

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 octobre 2019

Président : M. VANDENABEELE Eddie, Maire

Étaient présents : M. CATHELAIN Raymond, M. MERMET Laurent, M. BENESY Jérôme, M BALLERY Denis, Mme Annie LEFRANC, Mr CHILLIARD Patrice, Mr DOMARD Jimmy

Absents excusés : Mme CADOPPI Patricia, Mme PAPINEAU Dominique
Pouvoirs de Mme CADOPPI à Mr VANDENABEELE
Mme PAPINEAU à Mr CHILLIARD

Absent: Mme BLED Myriam M. MOREL Franck

ORDRE DU JOUR

- 1° TRAVAUX CIMETIERE***
- 2° VIREMENT DE CREDITS***
- 3° DELIBERATION PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT***
- 4° DELIBERATION REVERSEMENT CAF AU SIRS***
- 5° DELIBERATION CONVENTION D'ADHESION MEDECINE DU TRAVAIL***
- 6° RAPPORT D'ACTIVITES 2018 SE 60***
- 7° PROJET METHANISEUR EPANDAGE***
- 8° QUESTIONS DIVERSES***

1° TRAVAUX CIMETIERE

Monsieur Le Maire fait un compte rendu de l'avancement des travaux de réhabilitation des allées du cimetière. Ceux-ci seront terminés à la fin de la semaine.

Le Conseil Municipal décide de l'achat de petits cailloux pour finaliser ses travaux.

2° VIREMENT DE CREDITS

le Conseil Municipal décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

- Programme 110 travaux cimetière + 5.000,00 €
- Programme 107 construction périscolaire : - 5.000,00 €

3° PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – DELIBERATION DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

Par délibération en date du 17 mars 2016, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sablons s'est prononcé en faveur de l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)

Celui-ci définit, pour une durée de six ans, les objectifs, et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins, en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements (article L.302-1 du Code de la Construction et de l'Habitat).

Le PLH indique les moyens, notamment fonciers qui seront mis en œuvre par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'urbanisme pour parvenir aux objectifs fixés.

Le PLH de la CCS, tel qu'il est annexé à la présente délibération est composé des pièces suivantes :

- Un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat du territoire ;
- Un document d'orientation comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme ;
- Un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire de la CCS.

Suite à cet exposé,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L.302-1 et suivants et R.302-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCS en date du 17 mars 2016 approuvant le lancement de la procédure d'élaboration du PLH de la CCS ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCS en date du 19 juin 2019 arrêtant le projet de PLH ;

Vu le projet de PLH de la CCS joint en annexe ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PRONONCE un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat et VALIDE les documents qui le composent.

4° CONTRAT ENFANCE JEUNESSE CAF – REVERSEMENT AU SIRS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse les services de la CAF de l'Oise ont procédé au versement à la Commune d'une aide de 4.269,23 € et propose que cette somme soit reversée au SIRS qui gère les services de l'ALSH.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE le reversement au SIRS de l'aide allouée par la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse d'un montant de 4.269,23 €

5° CONVENTION ADHESION AU CONSEIL EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention d'adhésion au conseil en prévention des risques professionnels auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG 60), afin que les agents communaux puissent passer leurs visites médicales

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de renouveler la convention et autorise Monsieur Le Maire à signer celle-ci.

6° ACHAT LAVEUSE

Le Conseil Municipal décide de l'achat d'une laveuse, pour un montant de 1.000,00 €

6° RAPPORT D'ACTIVITES 2018 SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'OISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE 60) a fait parvenir son rapport d'activités de l'année 2018.

Après consultation de celui-ci, le Conseil Municipal approuve ce rapport.

7° PROJET METHANISEUR EPANDAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'un méthaniseur agricole est en cours de construction sur la commune de Saint-Crépin-Ibouvillers, hameau de Montherland, des épandages seront effectués sur deux parcelles appartenant au GAEC Alluyn.

Une enquête publique est en cours. Aucune observation n'est émise par le Conseil Municipal

Questions diverses

- Une caméra de sécurité sera installée dans le hall d'entrée de la Mairie.
- Le spectacle de Noël aura lieu le 17 décembre à 18h00.

Valdampierre, le 10 octobre 2019

Le Maire,

<i>VANDENABEELE Eddie</i>	<i>BLED Myriam</i>	<i>MERMET Laurent</i>
<i>CATHELAIN Raymond</i>	<i>CHILLIARD Patrice</i>	<i>LEFRANC Annie</i>
<i>MOREL Franck</i>	<i>CADOPPI Patricia</i>	<i>DOMARD Jimmy</i>
<i>BALLERY Denis</i>	<i>PAPINEAU Dominique</i>	<i>BENESY Jérôme</i>